

Réunion parents d'élèves 2^{ème} trimestre 2020/2021 Compte rendu Lundi 1 er mars 2021

1. Situation sanitaire : Point de situation (écoles et accueils de loisirs)

Depuis le 1 er février, les mesures sanitaires applicables sur la pause méridienne ont été renforcées. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant désormais une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

La prise des goûters est organisée sur le même principe.

Ces dispositions ont été mises en oeuvre sur l'ensemble des écoles et accueils de loisirs à compter du lundi 8 février sur l'ensemble des écoles.

En école élémentaire, les encadrants ne déjeunent pas avec les enfants. Seule la présence des AVS (ou encadrant supplémentaire pour les enfants porteurs d'un handicap) est autorisée.

De nouvelles mesures ont été prises en maternelle pour limiter davantage les risques de propagation du virus. Les animateurs ne déjeunent plus à table avec les enfants. Seule la présence des ATSEM est permise leurs pauses déjeuner devant avoir lieu en présence des enfants compte tenu de leurs missions. Les tables sont aménagées de façon à laisser une distance entre la place de l'encadrant et celle des enfants à sa table.

Proposition d'expérimentation sur la pause méridienne :

A compter du lundi 8 mars, il sera proposé de servir dans les classes 1 fois par semaine un repas froid aux élèves de 2 classes d'une même école. Cette expérimentation sera proposée sur l'école élémentaire Joliot Curie dans un premier temps et sur une période de 15 jours pour être déclinées par la suite sur l'ensemble des écoles élémentaires. Cette mesure vise à permettre l'application stricto sensu du protocole sanitaire de l'Education Nationale.

Information relative au nombre de cas covid :

Depuis le mois de septembre : Selon les informations transmises par les directeurs d'écoles, **le nombre d'enfants testé positif à la covid 19 est de 5 cas positifs..** Aucune classe ni école n'a été fermée.

Parmi les agents de la Ville, on **recense 20 cas positifs** soit 7% de la masse salariale.

Rappel sur la distanciation physique :

A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes (classes, groupes de classes ou niveau) différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas de manière impérative dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives lorsque les élèves portent un masque (juges, observateurs...).

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveaux).

Par ailleurs, les décisions relatives aux fermetures de classes ont également évolué.

Désormais, en élémentaire, sur signalement de l'ARS, en lien avec la cellule COVID, en cas d'identification d'un des variants de la Covid-19 sud-africain ou brésilien chez un élève, la classe concernée sera fermée.

La situation évolue également en maternelle. En effet, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme « contacts à risque ». La classe sera donc, de fait, fermée. En revanche, l'apparition d'un cas confirmé parmi le personnel, dès lors qu'il porte un masque chirurgical ou grand public de catégorie 1, n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme « contacts à risque ».

Organisation des accueils sur les mercredis :

Concernant les accueils périscolaires du mercredi, depuis le mercredi 10 février, nous avons renforcé le nombre de centres ouverts au maximum de nos capacités en proposant en plus :

En élémentaire, l'ouverture des accueils de loisirs Roger Ferdinand et Langevin qui accueillent les enfants scolarisés sur ces écoles.

En maternelle, l'ouverture de l'accueil de loisirs Henri Wallon qui accueille les enfants scolarisés sur cette école.

Les autres lieux d'accueil écoles restent inchangés. Les enfants déjeunent par groupe « école » à distance d'1 mètre les uns des autres ou par groupe classe lorsque cela est matériellement possible. Une distance de 2 mètres entre les groupes est appliquée.

Par ailleurs, en cas d'identification d'un des variants en élémentaire chez un personnel ou un enfant ou d'un cas COVID en maternelle, le groupe école ou classe est isolé pour une période de 7 jours.

Organisation des accueils pendant les vacances d'Hiver :

Pour la période des vacances scolaires, afin de garantir le respect des nouvelles mesures de distanciation, un centre supplémentaire a été ouvert. Ainsi, le centre de loisirs maternel Paul Langevin a accueilli les enfants des écoles maternelles Henri Wallon, Paul Langevin et de l'Institut

Saint Martin initialement inscrits sur Louise Michel pour la période de vacances. Cette organisation a permis de réduire les effectifs d'un quart sur ces 2 centres respectifs.

Sur l'ensemble des centres, les enfants ont été répartis par groupes de niveaux.

Cette procédure doit permettre notamment d'identifier rapidement les cas contacts en cas de cas COVID sur un enfant ou un personnel et de permettre la prise de mesures d'éviction rapides. Elle vise également à empêcher la fermeture de l'accueil.

Rappel sur l'entretien des locaux :

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Une attention toute particulière est observée sur tous les points de contact.

Aussi **toutes les surfaces suivantes sont désinfectées à minima 1 fois par jour et dans l'idéal en continu** (Poignées de porte, poignées de fenêtre, Interrupteurs, Rampes d'escalier, Porte-manteaux, Téléphones, souris et claviers d'ordinateurs, Tables, chaises, Dessus de mobilier à hauteur d'enfants ou d'hommes, Lavabos, toilettes, robinets, chasse d'eau, loquets).

Les sols des écoles maternelles sont nettoyés tous les jours.

Gestions des cas covid au sein du personnel Mairie :

Lorsqu'un agent est testé positif à la covid 19

- 1) Les contacts à risque sont identifiés par le service des ressources humaines qui les informe
- 2) Les familles et le directeur de l'école sont informés qu'un agent a été testé positif

En cas de suspicion, l'agent a pour consigne de s'isoler, prévenir son médecin et faire un test. En cas de test négatif l'agent est invité à suivre les consignes du médecin.

Rappel de la procédure en cas de détection d'un cas positif :

Une personne testée positive doit être en isolement dans les conditions suivantes :

- Si elle est symptomatique : pendant 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes, avec la condition d'absence de fièvre au 7ème jour.

Si persistance de la fièvre au 7ème jour, poursuite de l'isolement 48h après la disparition de la fièvre

- Si elle est asymptomatique : pendant 7 jours pleins à partir de la date de prélèvement du test PCR/test rapide antigénique

En cas de grève :

Lors de mouvements de grève du personnel municipal, l'application de protocole sanitaire n'est pas garantie. Les familles sont informées.

Questions:

Les masques en tissu fournis par la Mairie répondent ils aux dernières normes imposées dans ce domaine ? Les masques en tissu fournis aux agents tout comme ceux qui ont été fournis aux enfants sont des masques de catégorie 1 certifié afnor.

Pour guider les enseignants et le personnel périscolaire, serait-il possible d'équiper les écoles en capteurs de CO2 ? Oui

Y a-t-il une stratégie de tests dans les écoles, notamment avec les nouveaux tests salivaires annoncés pour la rentrée ? Pas d'information transmise par l'Education Nationale à ce jour quant à l'application de test salivaires dans les écoles de la circonscription.

Les contacts que nous avons avec les équipes périscolaires montrent qu'elles sont très impliquées dans le respect des gestes barrières/non brassage des élèves, nous les en remercions. Nous nous inquiétons tout de même du nombre d'animateurs remplaçants en cas d'absence d'animateurs (pour raison de covid ou autre) => l'organisation actuelle pourra elle tenir si l'épidémie touche trop de personnel périscolaire ? La situation est chaque jour très tendue mais la mise en œuvre du protocole sanitaire parvient à être garantie. Toutefois si le personnel venait à manquer pour maintenir le protocole, la Ville sera amenée à revoir nos organisations et alléger les mesures voire être dans l'impossibilité de s'y tenir comme c'est le cas lors des grèves. Les familles seront bien évidemment informées au préalable.

2. Effectifs scolaires

Les inscriptions scolaires ont débuté en janvier et se clôtureront fin mars. A partir de là, les effectifs seront étudiés conjointement avec l'Inspection Académique. Des secteurs d'équilibre pourront être validés avec l'IEN comme les années précédentes.

Au regard des prévisionnels actuels, plusieurs secteurs restent sous tension au vu des projections 2021 :

Tailhan élémentaire : limite du seuil d'ouverture (221 pour un seuil d'ouverture à 221),

Vaillant élémentaire : au dessus du seuil d'ouverture (249 pour 248),

Roger Ferdinand : au dessus du seuil d'ouverture (194 pour 193),

Caroline Aigle : limite du seuil d'ouverture (303 pour un seuil d'ouverture 303).

Questions:

Serait-il possible de travailler sur un secteur d'équilibre sur Jean Moulin ? Les secteurs d'équilibre sont définis et validés en lien avec l'IEN en regard des mesures de cartes scolaires adoptées par le Conseil Départemental de l'Education Nationale. La prévision annoncée sur la prochaine rentrée scolaire ne justifie pas la mise en place d'un secteur d'équilibre sur ce périmètre, les décisions d'ouvertures prévisionnelles sur Morère maternelle pouvant être absorbées. Toutefois, une révision de la carte scolaire dans son ensemble est bien prévue pour l'année prochaine. Les fédérations de parents d'élèves sont bien évidemment associées aux réflexions qui devraient s'amorcer dès le mois de septembre.

(AAPE CA) Application réforme classe à 24 :Que proposez-vous afin d'en finir avec les conditions d'apprentissage dégradées et les classes surchargées en classe de GS, CP et CE1 ? Comment rattraper le retard pris dans l'application de cette réforme qui vise à assurer la réussite de nos plus jeunes enfants ? Pouvez-vous vous prendre en charge personnellement ce dossier en souffrance ? Les décisions d'application de la circulaire portant sur l'abaissement des effectifs à 24 élèves par classe sont portées conjointement par l'IEN et les Maires en regard de la combinaisons de plusieurs critères. Pour les Maires, la décision est principalement actée en regard de la configuration des

locaux. A priori pour cette rentrée, cette mesure pourrait être appliquée aux écoles maternelles Wallon, Morère et Epine Montain.

3. Travaux

Travaux proposé pour 2021 sous réserve du vote du budget :

GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE :

- Création ascenseur maternelle (R+1) en pignon du bâtiment
- Mise en conformité PMR des locaux maternelle et élémentaire (sanitaires, mains courantes escaliers)
- Mise en conformité incendie de l'école maternelle classée en 4^{ème} catégorie : isolement CF entre classes et couloir, électricité, éclairage de sécurité
- Réfection complète des locaux de la maternelle : faux plafonds, éclairage LED avec détecteurs, VMC sanitaires, peinture

<u>Prévisions budgétaires</u>	2021	Imputation budgétaire
Création ascenseur maternel	120 000 € TTC	APCP Adap
Mise aux normes PMR (sanitaires, mains courantes, signalétique) maternelle, élémentaire, CLH	30 000 € TTC	APCP Adap
Mise en conformité incendie et rénovation complète locaux maternelle	180 000 € TTC	33383

GROUPE SCOLAIRE ETIENNE TAILHAN :

- Création ascenseur maternelle
- Mise en conformité incendie, accessibilité et réfection complète des locaux : enclouement escaliers, isolement CF entre classes et couloir, adaptation sanitaires, électricité, faux plafonds, éclairage LED, désamiantage et réfection des sols, peinture (sur 2020/2021)

<u>Prévisions budgétaires</u>	2021-2022	Imputation budgétaire
Création ascenseur mater + escalier extérieur de secours	170 000 € TTC	APCP Adap
Mise aux normes PMR (sanitaires, mains courantes, signalétique) maternelle et élémentaire	60 000 € TTC	APCP Adap
Isolation et réfection complète étanchéité toitures du groupe scolaire + garde-corps sécurité	350 000 € TTC	34772

<i>Option : isolation toitures en sous-face des dalles de plafond (sans réfection étanchéité)</i>	170 000 € TTC	
Désamiantage et réfection des sols	300 000 € TTC	34772
Mise en conformité incendie et rénovation complète locaux maternelle et élémentaire	350 000 € TTC	34772

GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON :

- Ecole maternelle : création local entretien, isolation chaufferie et local archives (60 000 € TTC demandés au BP 2021)

GROUPE SCOLAIRE EDOUARD VAILLANT :

Le groupe scolaire et le centre de loisirs font partie des bâtiments à rendre accessible aux personnes handicapées en période 2 de l'Agenda d'Accessibilité Programmée déposé en septembre 2015.

Les études de conception lancées en 2021 porteront notamment sur :

- mise en accessibilité des bâtiments
- amélioration de la performance énergétique et des conditions de confort thermique (estival en particulier) dans les bâtiments des écoles et du centre de loisirs
- désamiantage des locaux
- mise aux normes sécurité incendie
- rénovation des installations techniques (électricité, éclairage, chauffage, plomberie)
- travaux d'embellissement (revêtement de sols, peinture, faux-plafonds, etc.)

Etudes Maitrise d'ouvrage : 200 000 € TTC, en vue travaux 2022-2023

GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE :

L'objectif est de prévoir la rénovation énergétique du bâtiment avec des critères de performance élevés.

Les sujétions techniques à étudier dans le cadre de la faisabilité du projet sont notamment :

- Isolation de façades par pose de panneaux préfabriqués
- Isolation de la toiture et pose de panneaux photovoltaïques
- Installation d'équipements techniques performants (chauffage, ventilation, éclairage)
- Prise en compte des abords et de l'environnement des bâtiments (végétalisation, voiries, infrastructures réseaux)
- Diagnostics sanitaires (amiante, plomb, moisissures)
- Diagnostic des réseaux existants d'eau chaude (enterrés et apparents)
- Diagnostic des réseaux électriques

Pour cela la Ville s'engage dans le Projet EnergieSprong de rénovation énergétique d'un bâtiment éducatif

Ce programme, suivi par l'ADEME, garanti notamment :

- Un niveau énergie zéro (le bâtiment produit autant d'énergie qu'il en consomme) garanti sur 20 ans post-rénovation, cela grâce à un haut niveau d'efficacité énergétique et à la production locale d'énergies renouvelables
- Un surcoût financé en partie par les économies d'énergie et de maintenance, ce qui est possible grâce à la garantie de performance de long terme
- Des travaux réalisés en un temps court sur la période de fermeture estivale du site (2 mois) avec possibilité d'inclure des phases préparatoires et des phases de finalisation

- Etudes MOE / Projet EnergieSprong : 100 000 € TTC

5- Classes de découvertes

A ce jour, seules les sorties scolaires sans hébergement sur le territoire national sont autorisées dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité.

Les voyages scolaires avec nuitée prévus sont reportés jusqu'à nouvel ordre.

Le choix a été fait de permettre aux écoles ayant planifiées une classe de découverte l'année dernière de garder l'avance de subvention qui leur avait été versée dans l'hypothèse d'organisation de classes de découvertes cette année. Les subventions affectées aux classes de découvertes restent donc maintenues. Elles ne pourront néanmoins être affectées à d'autres projets internes aux écoles. Si des projets se constituent, les écoles devront les financer sur leurs coopératives.

6- Centres de loisirs

Conseils de centres de loisirs :

Le service travail sur la mise en place dès la rentrée prochaine de conseils de centres de loisirs.

Ces instances auront pour objectif premier d'offrir des espaces de dialogues et d'échanges aux parents.

Les conseils de centres seront des espaces de parole privilégiés pour :

- Rencontrer les équipes
- Partager les projets pédagogiques, les projets d'animation et les projets de fonctionnement des accueils
- Echanger sur le quotidien
- Partager des activités
- Découvrir les programmations mensuelles

Formation et accompagnement des équipes :

Le nouveau plan triennal de formation de la collectivité doit être rédigé et adopté cette année. Il détermine les actions de formation obligatoires et à prioriser pour l'ensemble des agents de la Ville sur 3 années.

Sur le secteur enfance, au-delà du cursus de professionnalisation réglementaire (BAFA, BAFD, PSC1 (formation premiers secours), l'obtention du diplôme de surveillant de baignade pour les animateurs encadrant sur les colonies), il a été proposé d'inscrire de thèmes autour desquels la formation des équipes doit être axée :

Le handicap : accompagnement des enfants, identification, activités pédagogiques adaptées

La violence et la gestion des conflits : l'objectif est de permettre aux équipes de disposer d'outils leur permettant d'apaiser les tensions au sein d'un groupe et/ ou individuellement auprès d'enfants violents.

Par ailleurs, les actions sur la prévention du harcèlement se poursuivent avec pour objectifs de :

- Savoir reconnaître une situation de harcèlement
- Prévenir les conduites à risques
- Comprendre les mécanismes qui conduisent au harcèlement
- Adopter une juste posture

En parallèle, une réflexion est en cours sur l'organisation d'un colloque autour de la prévention en matière d'usage des réseaux sociaux et des écrans (jeux vidéo et surexposition)

Les propositions de diffusion des offres de recrutement suivantes ont été validées :

- listes de diffusions gérées par les parents d'élèves
- auprès des étudiants de l'université Paris-Saclay ou écoles supérieures des environs
- Sur le bon coin
- Sur les comptes twitter et facebook de la ville, le Palaiseau'Mag, le Réveil Palaisien

Afin d'augmenter l'attractivité du métier, est-il possible de financer des formations diplômantes aux animateurs qui n'en ont pas ? Les animateurs non diplômés ont accès aux formations BAFA et BAFD financées par la Ville. L'accès à ces formations est permis aux animateurs qui effectuent leur service depuis plus d'1 an et qui ont motivé leur demande (souhait de se professionnaliser et d'évoluer dans le secteur).

7- Projet végétalisation des cours d'écoles

Les objectifs de ce projets sont de :

- intégrer des îlots de fraîcheur (vague de température importante l'été)
- désimperméabiliser les sols
- végétaliser les cours (introduction de la biodiversité, récupération eau de pluie etc)
- intégrer des équipements permettant de varier les expériences sensorielles, relationnelles et imaginaires
- Faire le lien entre le projet de circulation douce de la Ville et les écoles (rack à vélo)

Les principaux enjeux techniques et pédagogiques sont de :

- Préserver la biodiversité
- Améliorer le cadre de vie des enfants
- Favoriser leur épanouissement en trouvant un équilibre entre sport, détente et créativité
- Améliorer leur bien être
- Sensibiliser les enfants à la préservation de leur environnement

Afin de mettre en œuvre ce projet, un comité de pilotage et un comité technique ont été créés.

En complément de ces instances, les acteurs suivants seront associés à l'élaboration du projet :

Les enfants des écoles avec l'appui des enfants du CME

Les représentants de parents d'élèves

Les directeurs d'écoles

Un premier Comité de Pilotage s'est réuni le 27 novembre pour définir les principaux axes de travail et la méthodologie de projet.

8- Sécurisation des abords des écoles

Un 1er groupe de pilotage s'est réuni. A la suite, un groupe de travail s'est constitué sur Tailhan maternelle pour la définition de grands axes.

Le comité de pilotage va de nouveau se réunir en mars pour étudier l'ensemble des préconisations de sécurisation et définir une stratégie harmonisée sur l'ensemble des écoles pour être intégrée à une PPI.

9- Divers

Centres ouverts pour les vacances de printemps :

Maternels : Jean Macé , Anne Frank, Vaillant , Langevin, Caroline Aigle,

Elémentaires : Joliot Curie, Le Stade.

La prochaine commission **des menus** aura lieu le **16 mars 2021**